

26 - Parcours culturels - Année scolaire 2016-2017 - Subventions et contributions

Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur : Dans le cadre de son Projet éducatif de territoire et de la Réforme des rythmes scolaires, la Ville de Besançon, en lien avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté (DRAC), a mis en place, à la rentrée 2014, à l'attention de tous les élèves des écoles élémentaires publiques de la ville, un nouveau dispositif d'éducation artistique et culturel : les *Parcours culturels*.

Ce dispositif s'appuie sur la Loi pour la refondation de l'école de la République et sur la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 qui accordent à l'éducation artistique et culturelle une place importante dans la formation générale des élèves.

Chaque parcours est constitué d'un nombre variable d'étapes -entre 5 et 9, en classe ou à l'extérieur de l'école, réparties tout au long de l'année scolaire (entre novembre et mai)-, et est ouvert à un nombre limité de classes (entre 2 et 20).

Ces propositions ont pour vocation de soutenir les enseignants dans l'élaboration du parcours de l'élève, en proposant une trame constituée de plusieurs temps forts articulés autour des trois piliers présentés dans la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 :

- . la connaissance du domaine artistique ou culturel,
- . la pratique ou la découverte sensible,
- . la rencontre avec des œuvres, des lieux et des professionnels.

Les enseignants peuvent s'approprier ces propositions et les compléter par des apports personnels ou à partir des ressources documentaires qui leur seront fournies.

Dans un souci de démocratisation culturelle, l'accès à ces parcours est entièrement gratuit pour les classes, tant au niveau des activités que des transports.

L'édition 2015-2016 des Parcours culturels a rencontré un grand succès : 4 100 élèves de 178 classes ont pu découvrir grâce à ce dispositif un domaine particulier des arts ou de la culture.

Pour l'année scolaire 2016-2017, 4 525 élèves provenant de 194 classes participeront à un des 36 parcours proposés.

Edition 2016-2017

Suite au bilan effectué avec les enseignants et les organisateurs, il a été décidé d'apporter plusieurs améliorations et développements à l'édition 2016-2017, en particulier :

- d'élargir le nombre des propositions qui passe de 32 à 36,
- d'élargir le nombre des partenaires organisateurs,
- d'enrichir les rubriques « *Sciences, techniques et environnement* » et « *Société et citoyenneté* ».

Ont été associés à cette troisième édition des *Parcours culturels* :

- . Les Deux scènes / Scène nationale de Besançon,
- . Le Centre Dramatique National de Besançon - Franche-Comté,
- . La Rodia / Scène des musiques actuelles,
- . L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,

- . Côté Cour / Scène conventionnée Jeune public,
- . La Citadelle et ses musées - Musée Comtois, Musée d'histoire naturelle et Musée de la Résistance et de la Déportation,
- . La Direction du Patrimoine Historique - Services Ville d'art et d'histoire et Archéologie préventive,
- . Les Musées du centre - Musées des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps,
- . La Direction des Bibliothèques,
- . La Direction des Espaces Verts - La Petite école dans la forêt,
- . Le Fonds Régional d'Art Contemporain,
- . La Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps,
- . Les Jeunesses musicales de France Bourgogne-Franche-Comté,
- . Franche-Comté Mission Voix,
- . Le Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales (CAEM),
- . La Ligue de l'Enseignement - Ecran mobile,
- . Le Centre Image,
- . Le Collectif Supersenor,
- . L'association Imperfections are beautiful,
- . L'association Croqu'livre,
- . L'Université Franche-Comté - Fabrika sciences et Radio Campus,
- . La Compagnie Teraluna,
- . La Compagnie Duende Flamenco,
- . L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

Les inscriptions des classes se sont déroulées en deux sessions, du 6 au 20 juin et du 5 au 9 septembre 2016.

Budget et financement

Le budget alloué à ce dispositif prend en charge les coûts d'organisation des parcours et de déplacement des classes. En accord avec les organisateurs, la contribution de la Ville de Besançon porte exclusivement sur la prise en charge des coûts supplémentaires générés par l'organisation de ces parcours (intervenants extérieurs, matériel spécifique) et des entrées aux spectacles, concerts, séances de cinéma, etc. Toutes les autres charges, et en particulier les frais d'intervention des équipes permanentes à la conception et la mise en œuvre des parcours, sont pris en charge par les organisateurs.

En complément de la contribution apportée aux directions de la Ville (Citadelle, Direction du Patrimoine Historique, Direction des Musées du Centre, Direction des Bibliothèques, Direction des Espaces Verts), la Ville de Besançon versera une subvention aux associations et établissements publics organisateurs de parcours.

Pour rappel, le budget total des Parcours culturels pour l'année scolaire 2015-2016 était de 123 746 € pour 32 parcours proposés et 178 classes inscrites au dispositif.

Le budget total des Parcours culturels pour l'année scolaire 2016-2017 est le suivant :

Dépenses (€)		Recettes (€)	
Organisation - Subventions	106 162,00	100 000,00	Ville de Besançon
Organisation - Contributions	15 994,00	20 000,00	DRAC Bourgogne-Franche-Comté
Impression	1 513,20	10 000,00	Préfecture du Doubs
Transports - Subvention	1 097,00	10 000,00	Direction Contrat Ville (CAGB)
Transports Ginko - BM *	16 000,00	4 500,00	Ginko - Besançon Mobilités
Entrées Cinéma *	1 500,00		
Frais expositions, divers *	2 233,80		
Total	144 500,00	144 500,00	Total

* Budget prévisionnel

Sauf exception, les contributions et les subventions aux organisateurs seront versées en deux fois ; le montant des versements est calculé au prorata temporis, soit :

- . 1/3 en novembre 2016
- . 2/3 en mars 2017.

Le coût des transports est calculé sur la base du ticket Ginko, en fonction du nombre d'élèves par classe augmenté de 3 accompagnateurs et du nombre de déplacements effectués (variable selon les parcours). Ce coût sera directement facturé par Ginko - Besançon Mobilités à la Ville de Besançon. Ginko - Besançon Mobilités accordera, au titre du mécénat, une remise de 4 500 € sur le montant de la facture. Les écoles retireront les tickets directement à la Boutique Ginko.

A titre exceptionnel et pour des raisons de commodités (recours à un autocariste), l'école Saint-Claude recevra une subvention de 1 097 €, calculée sur la base du prix du ticket Ginko, en fonction du nombre d'élèves par classe augmenté de 3 accompagnateurs et du nombre de déplacements effectués ; cette subvention sera versée à la coopérative scolaire, en une fois, en fin d'année 2016.

Les tableaux ci-après récapitulent les montants des subventions et des contributions qui seront versés aux organisateurs des parcours (avec le montant des versements 2016 et 2017).

Tableau récapitulatif des subventions

Organisateurs	Montant subvention	Versement novembre 2016	Versement mars 2017
Les Deux Scènes	10 830 €	3 610 €	7 220 €
Le Centre Dramatique National	2 799 €	933 €	1 866 €
Côté Cour, Scène conventionnée JP	6 200 €	2 067 €	4 133 €
La Rodia	4 800 €	1 600 €	3 200 €
Orchestre Victor Hugo Franche-Comté	4 800 €	1 600 €	3 200 €
Université Franche-Comté	4 800 €	1 600 €	3 200 €
Association Supersenor	12 816 €	12 816 €	-
Fonds Régional d'Art Contemporain	2 400 €	2 400 €	-

Organisateurs	Montant subvention	Versement novembre 2016	Versement mars 2017
MJC de Palente-Orchamps	10 066 €	10 066 €	-
Jeunesses musicales de France	3 925 €	1 308 €	2 617 €
Franche-Comté mission voix	4 090 €	1 363 €	2 727 €
Ligue de l'Enseignement	5 941 €	1 980 €	3 961 €
Centre Image	13 680 €	4 560 €	9 120 €
CAEM	8 000 €	2 667 €	5 333 €
Association Teraluna	4 890 €	4 890 €	-
Association Croqu'livre	2 800 €	2 800 €	-
Association Imperfections are beautiful	3 325 €	3 325 €	-
TOTAL	106 162 €	59 585 €	46 577 €

Tableau récapitulatif des contributions

Organisateurs	Montant contribution	Versement novembre 2016	Versement mars 2017
Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie	1 647 €	549 €	1 098 €
Musée du Temps	1 070 €	357 €	713 €
Direction du Patrimoine historique	5 033 €	1 678 €	3 355 €
Citadelle	6 844 €	2 282 €	4 562 €
Direction des Espaces Verts	1 400 €	-	1 400 €
TOTAL	15 994 €	4 866 €	11 128 €

En cas d'accord sur ces propositions de contributions et subventions allouées :

➤ La somme totale à verser aux organisateurs, soit 122 156 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 80 932 € sur la ligne 65.30/6574 CS 10039 (CDN, Côté Cour, Supersenor, FRAC, MJC Palente-Orchamps, Jeunesses musicales de France, Franche-Comté Mission voix, Ligue de l'Enseignement, Centre Image, CAEM, Teraluna, Croqu'livre, Imperfection are beautiful),
- 10 830 € sur la ligne 65.30/65738.0012015 CS 10039 (Les Deux Scènes),
- 4 800 € sur la ligne 65.30/657364.0010012 CS 10039 (La Rodia),
- 4 800 € sur la ligne 65.30/65738.0012016 CS 10039 (Orchestre Victor Hugo Franche-Comté),
- 4 800 € sur la ligne 65.30/65731 CS10039 (Université de Franche-Comté),
- 15 994 € sur la ligne 011.30/6042 CS 10039 (La Citadelle, Direction des Espaces Verts, le Musée du Temps, Direction du Patrimoine Historique, le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie).

➤ La somme de 1 097 € versée à la coopérative de l'école Saint-Claude sera prélevée sur la ligne 65.30/6574 CS 10039.

➤ Le paiement d'une facture Ginko de 16 000 €, après service fait, sera effectué sur la ligne 011.30/6042 CS 10039.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le versement des subventions aux partenaires pour un montant total de 106 162 € et des contributions à hauteur de 15 994 €,
- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou avenants à intervenir dans ce cadre.

«**M. LE MAIRE** : Présentation rapide de Patrick et il y aura un vote unique mais le décompte des voix sera séparé pour les élus intéressés. Nous voterons globalement mais ceux qui ne peuvent pas voter parce qu'ils font partie du Conseil d'Administration ou des raisons X ou Y seront décomptés par le Service.

M. Patrick BONTEMPS : Je voulais juste apporter un petit focus : troisième année d'existence de ce dispositif mis en place à la fin du mandat précédent et qui permet à l'ensemble des élèves ou presque des écoles élémentaires d'avoir un accès à la culture et de permettre donc de se développer individuellement, et surtout l'idée, à terme, de pouvoir rejoindre un certain nombre de lieux culturels, et donc de favoriser l'égalité des chances dans ces 32 écoles. C'est aussi la possibilité de façonner des références communes pour les élèves du CP au CM2 dans l'ensemble de Besançon et l'idée aussi était d'intégrer les familles à ces parcours via des étapes familiales hors temps scolaire. Le choix qui avait donc été fait était de dire : «profitons du temps scolaire de l'école de la République pour offrir à un maximum d'élèves, d'enfants bisontins, d'avoir accès à ces connaissances culturelles dans des domaines très, très variés puisque pratiquement tous les champs sont représentés : spectacle vivant, musique, art visuel, livre et littérature, le patrimoine et l'histoire mais également, et c'est une nouveauté, les sciences et techniques de l'environnement et également l'accès à la société et à la citoyenneté».

Au total, ce sont cinq champs culturels que les élèves peuvent parcourir au cours de leur scolarité. C'est aussi une forte mobilisation d'un certain nombre de partenaires institutionnels mais également d'associations culturelles, d'acteurs très variés.

C'est aussi un partenariat fort et je crois que nous sommes en phase avec ce que disait tout à l'heure M. le Maire avec Yves-Michel DAHOUI, c'est un partenariat fort avec l'Académie ainsi qu'avec la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté et tous les acteurs culturels du territoire.

Il faut tout de même rappeler quelques chiffres pour situer la question aujourd'hui : 2014-2015 : 27 parcours, un peu plus de 3 700 élèves inscrits, 2015-2016 : 32 parcours, 4 100 élèves inscrits. Pour 2016-2017 : 36 parcours, 4 525 élèves inscrits. C'est dire que depuis la mise en place du dispositif, nous avons une progression constante. Au total ce sont 194 classes qui peuvent bénéficier de ce dispositif, avec cette année des nouveautés, je l'ai dit : sciences, techniques et environnement, un budget aussi significatif avec des partenariats qui se sont développés. Au total c'est un peu plus de 144 000 € pour lequel la Ville de Besançon, par la délégation culture, apporte 100 000 € mais c'est aussi une participation de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, également de la Préfecture du Doubs dans le cadre de son Commissariat à l'égalité des territoires et bien sûr, dans le contrat de ville, 10 000 € de la CAGB. Et cette année, un partenariat «privé», GINKO apporte 4 500 €, ce qui permet de rendre la gratuité totale d'accès à ces parcours culturels et notamment des transports pour se rendre sur les lieux où les enfants peuvent voir des œuvres, participer à des représentations, connaître la culture dans son sein et avoir un vrai développement personnel et surtout se donner l'envie, plus tard, de retourner dans ces lieux culturels pour s'épanouir totalement.

Voilà ce que je voulais dire sur ces parcours culturels et vous avez dans la délibération l'ensemble des structures impliquées et des financements apportés pour contribuer à la réussite de ces parcours culturels.

M. LE MAIRE : Merci Patrick. Avez-vous des questions à poser ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions : 2».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

N'ont pas pris part au vote pour ce qui concerne les structures suivantes :

- Les Deux Scènes : M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CURIE, Mme MAILLOT, M. MORTON, Mme POISSENOT, Mme WERTHE, Mme COMTE-DELEUZE, M. VAN HELLE, M. BODIN, Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN (2), M. ALLEMANN, Mme LEMERCIER, M. CHALNOT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme SEBBAH.

- La Rodia : M. VAN HELLE, M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme WERTHE, Mme COMTE-DELEUZE.

- Orchestre Victor Hugo Franche-Comté : M. le Maire, M. BONTEMPS, M. MORTON, Mme MAILLOT, M. CURIE, M. DUMONT, Mme BARATI-AYMONIER, M. BONNET, Mme DARD, M. LOYAT, M. BIZE, Mme ZEHAF, Mme REBRAB, Mme ROCHDI, Mme SEBBAH.

- Association Croqu'livre : Mme LEMERCIER.

- Université : M. le Maire, M. SCHAUSS.

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.